



Amicale de l'Athénée Royal de Bomal
Rue du Nofiot, 1
6941 Bomal sur Ourthe

Bomal, le 28/06/2023

Concerne : Cotisation scolaire

Chers Parents, Cher élève,

Le 28 août nous commencerons une nouvelle année scolaire. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant.

Les frais de scolarité s'élèvent à 65 €. Ce montant permet de fournir à votre enfant les photocopies des cours. à cela peut s'ajouter en cours d'année des frais liés au cours d'éducation physique, à l'utilisation de manuels et aux excursions.

Vous avez la possibilité de payer soit lors de votre inscription, soit à la procure, soit par virement AVANT la rentrée sur le compte de l'Amicale : IBAN BE20 1944 1435 0856, en mentionnant en communication : nom, prénom et classe de l'élève.

La procure sera accessible le vendredi 25 août 2023 de 15h à 17h30
lundi 28 août 2023 de 10h à 11h
jeudi 31 août 2023 de 8h30 à 10h10

Paiement possible par bancontact.

Nous restons à votre disposition pour toute information.

Nous vous remercions et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Judith Tintinger
Trésorière

Pernelle Poniewiera
Présidente